

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0018974

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 7155 Société : R.A.D.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

GOTNI AHMED.

Date de naissance :

06/07/1962

Adresse :

M.A. Baitoule

Tél. : 06 85 73 80 80 Total des frais engagés : 734,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Omer BENNDOUNA
Médecin Généraliste
Rue 65 N°53, 2ème Etage Passag. Office
El-Boutoune H. Hassan - Casablanca
Tél. : 0522 90 98 07

Date de consultation : 07/12/22

Nom et prénom du malade : LACHHEB MERIEM Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Infection urinaire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 07/12/22

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07/12/23	C	—	150,00	Docteur Omar BEVNI Médecine générale n°53, 2ème étage 1, Hassan - Casablanca Tél: 52 30 98 01

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien: ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>17.12.2000</i>	<i>7-12-23</i>	<i>584,90</i>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux <input type="text"/>
				Montants des soins <input type="text"/>
				Début d'exécution <input type="text"/>
				Fin d'exécution <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 B 11433553		Coefficient des travaux <input type="text"/>
				Montants des soins <input type="text"/>
				Date du devis <input type="text"/>
				Date de l'exécution <input type="text"/>

الدكتور عمر ببونة

الطب العام

دبلوم في الفحص بالصدى
من كلية الطب بموبلي بفرنسا
طبيب سابق في القواة المسلحة الملكية
شهادة في وضع اللولب - العملية الصغيرة

Docteur Omar BENNOUNA

Médecine Générale
Echographiste

Diplômé d'Echographie Générale
de la Faculté de Médecine de Montpellier
Ex. Médecin des F.A.P.
Attestation de DIU

Docteur Omar BENNOUNA
Médecine Générale
Rue 65 - N° 53, 2^{ème} Etg Passage Prince
Ettaâouine H. Hassani - Casablanca
Tél.: 0522 90 98 07

Casablanca, le 07/12/23

Yac LACHHEB MERIEM

74. FOXE

Sepecen 500g
1cp x 2 1/2' Apres
days

22.02

Cédro 500g
1cp x 3 1/2' Apres
days

144. OURLA

Vorax 500g
1cp x 1 1/2' Apres
days

51. NOUZA

Dur 500g
1cp x 2 1/2' Apres
days

215.02

Ro-ciper 40g
1cp

584.90

Docteur Omar BENNOUNA
Médecine Générale
Rue 65 - N° 53, 2^{ème} Etage - Passage Prince
Ettaâouine - Hay Hassani - Casablanca - Tél. Cabinet : 05 22 90 98 07

زنقة 65، رقم 53. الطابق الثاني، العلامة الحسني - الدار البيضاء - هاتف العيادة : 05 22 90 98 07

Rue 65 - N° 53, 2^{ème} Etage - Passage Prince - Ettaâouine - Hay Hassani - Casablanca - Tél. Cabinet : 05 22 90 98 07

En cas d'Urgences : 06 64 04 38 25 : في حالة الاستعجال: Ettaâouine - Casablanca - Tél. Cabinet : 05 22 90 98 07

LOT: 445323010
PER: 07/2026
PPV: 74,80 DH

74,80

LOT: 445323010
PER: 07/2026
PPV: 74,80 DH

74,80

22,00

LOT: 20115
PER: 06/25
PPV: 144,30 DH

DUSPATALIN 200MG
GELU B20
P.P.V: 54DH00
6 118000010531

PPV: 215DH00